ANNONCES PARISIENNES.

FABRIQUE SPECIALE DE CHEMISES Pour l'Exportation. A TROCHON & Cie, 58, rue Bourbon-Villeneuve, à Paris. [illegible] commandes cette maison pour l'exportation. 17 août—6m

PURGATIF A LA MAGNESIE. CHOCOLAT DESBRIÈRE. [illegible] L. Desbrière [illegible] 17 août—15

Manufacture de Cristaux. [illegible]

TOILES METALLIQUES. RUSSIER BREWER, [illegible]

EAU DE BOTOT Rue Coq-Héron, No 5, seule maison où se fabrique la véritable Eau Balsamique et Spiritueuse, connue avantageusement depuis si longtemps, fortifie les gencives, raffermit les dents, les entretient [illegible] et donne à l'haleine une odeur suave. 1an—v. & camp. [illegible] pharmacien, encoignure Orléans et Dauphine.

MACHINES A BRIQUES. [illegible]

Madame Vve CHEIX, Fabricante de Cartonnage Fin en tous genres, [illegible] No 9, A PARIS.

Fabrique de Stores transparents. DE GILBERT. [illegible]

MAISON DUMOULIN, [illegible] A PARIS.

[illegible] MECANIQUE [illegible] d'invention et de Perfectionnement [illegible] Velours Transparents.

GOZLAN. [illegible] STORES TRANSPARENTS.

KOCH, [illegible]

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBEE, Rue Dauphine, 38, A PARIS. Vingt années de succès constants contre la goutte et les rhumatismes, établissent sa supériorité sur tout ce qui a été employé jusqu'à ce jour.

BREVET D'INVENTION. Plus de Chevaux blessés. Collier Marcellange, (Dit Hygiénique.) Pour chevaux de luxe, de poste, de labour, de roulage, etc. Ses propriétés nouvelles le rendent indispensable. Il exclut le faux collier, il prévient les inflammations, les blessures, les guérit rapidement sans interruption de travail. Les chevaux jeunes, sensibles, éprouvent un soulagement notable qui leur permet de développer plus de forces, plus de vitesse. Durée, solidité, économie, son rembourrage hygiénique, imperméable, faible conducteur du calorique, provoque peu la sueur, et par suite cause moins de maigreur. S'adresser à Paris: franco, pour commandes à M. TESTARD, Pas. Choiseul No 1.

LONGUEVILLE, No 10, RUE RICHELIEU, Près le Théâtre Français, SEULE MAISON SPECIALE A PARIS, OU L'ON TROUVE TOUT FAITS: **Chemises, Caleçons & Gilets.** 1an—3em

LEFFROY, Fabrique de Cartonnages Fins, de fantaisie et de luxe, SPECIALITE POUR CONFISEURS, RUE MICHEL-LE-COMTE, 33, A PARIS. COMMISSION ET EXPORTATION.

BERNARD, Fabricant de Cartonnages [illegible] pour Confiseurs, Parfumeurs, etc. Rue Montmorency, No. 4, à Paris

PAR BREVET D'INVENTION. Nouveaux Billards Meubles POUR APPARTEMENTS. GRANDE FABRIQUE DE **BILLARDS EN TOUS GENRES** ET A PRIX FIXE. **De M. Guy Lelouvet Jr,** Rue Notre-Dame de Lorette, 52. [illegible] Billards pour Salons et Salles à manger, de [illegible] 725 à 790 francs; [illegible] 780 à 850 francs; [illegible] 790 à 990 francs; [illegible] 90 à 250 francs; Occasion [illegible] 350 à 450 francs. Tous les accessoires sont compris dans les prix ci-dessus. 26 juin

Bijouterie de Saintete. Fabrique spéciale de médailles brevetées de deux couleurs; médailles blanches, sujets jaunes, et médailles jaunes, sujets blancs. CALLE, [illegible] DEUX PORTES ST SAUVEUR, No 30, à PARIS.

Bijouterie Religieuse N. 18, RUE DES QUATRE FILS, A PARIS. OR ET ARGENT. [illegible] médailles, croix, reliquaires, chapelets, christs, etc. de la fabrique de ROBINEAU SORIN Freres

Maison de Commission pour le Clergé. [illegible] Place Lafayette à PARIS. UN ancien professeur de philosophie dans les séminaires, [illegible] de hautes considérations, a cru devoir se constituer le mandataire [illegible] du clergé, afin qu'il n'ait plus à courir le risque de tomber dans le piège que tendent à sa bonne foi les calculs intéressés [illegible]. A cet effet, il s'est entouré d'artistes distingués et il fonde un établissement spécialement destiné aux objets des églises [illegible] tableaux et chemins de croix qui servent d'ornement à la piété chrétienne. Résolvant un problème dont la solution paraissait difficile, il a su concilier les voeux de MM. les curés avec les médiocrités de leurs ressources; expédiés sur tous les points de la France à des prix dont la modération est une énigme pour le vulgaire, les tableaux exécutés dans ses ateliers excitent une surprise égale à l'admiration [illegible]. S'adresser franco au directeur qui se prêtera à toutes les convenances des fabriques [illegible] à renvoyer à ses frais tous objets expédiés sur commande, si la nature de l'envoi ou le mérite d'exécution ne justifie pas leur confiance. 28 oct—3m15js

BRONZES D'ART. Rue des Amandiers Popincourt, 22. QUESNEL & Cie, [illegible] et Fabricants de Bronze, Statues, Groupes [illegible] de Bay, Duret, Dantan, etc., etc. Pendules, Candélabres [illegible] S'adresser au bureau de ce journal. 26juil

BREVET D'INVENTION. SERINGUE POMPE LELYON.

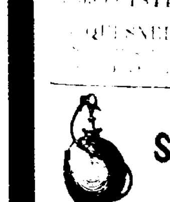

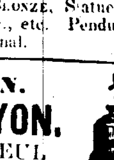

APPAREIL FONCTIONNANT SEUL, SANS MECANISME NI RESSORTS. [illegible] Paris. **Nouvelle-Orléans.** DEPOT A LA PHARMACIE FINAC, Au coin des rues Dauphine et Orléans.

Marchandises nouvelles. [illegible]

Marchandises françaises. [illegible] DUFOUR, DURAND & Co, 25, Chartres.

100 caisses bon muscat, à vendre par RAYMOND CAHUZAC. 34 Vieille Levée

GARTHWAITE, PAYAN & Co. No 10, RUE DU CANAL (Paulding's Row) entre les rues de la Vieille Levée et Chartres. Manufacture No. 228, Broad-Street, Newark, N. J. EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, [illegible] de recevoir par les derniers arrivages, des LINGES D'AUTOMNE et après décrit, qu'ils offrent à vendre pour du COMPTANT seulement, ou [illegible] à des prix excessivement bas: ARTICLES POUR LES HABITANTS:—Kersey, Linsey [illegible] triple et laine, paletots, gilets à [illegible] et pantalons à la matelotte, couvertes [illegible] blanches, grises, vertes et bleu-felt, [illegible] habits-sacs, noirs, gris mélangé [illegible] gilets de dessous noir-mélangé [illegible] en flanelle croisée unie, rouge et blanche, chemises en hickory et étoffes rayées [illegible] chemises en coton écru et blanc, en [illegible] et en calicot; bas épais tricotés à la [illegible] 45 caisses brodequins Russett, faits expressément pour l'usage des habitants. ARTICLES POUR LA VILLE ET LES MARCHANDS DE LA CÔTE—Habits d'une coupe distinguée, paletots, sacs, tout aller, habits de bureau et d'affaires, habits et levites à la Pinot, levites ecourtées, habits à la comte d'Orsay, de spectacle et de bal. ETOFFES—Draps français, anglais, allemands, Belges, et américains, noirs, verts, bruns bleus bronze, et bleu noir; à l'épreuve de l'eau [illegible] de chèvre, Camble et Joinville. PANTALONS—En chevreau noir, casimir à côtes, casimir uni et de fantaisie, noir uni, satinet à côtes et fantaisie, en étoffes à carreaux et tweed mélangé, en cotonade de fantaisie et log cabin. GILETS DE DESSOUS—De style, collets droits, collets à rouleau, croisés, et collets à rouleau, et à la Robespierre, en casimir noir, en velours noir et fantaisie et en cachemire noir, à dessins et de fantaisie. Les habitans et marchands sont invités à venir examiner notre stock de marchandises avant de faire leurs emplètes. GARTHWAITE, PAYAN & Co.

Marchandises Françaises. IMPORTATION DIRECTE. Rue de Chartres, No. 25, au premier. LES soussignés offrent à vendre en gros seulement, en débarquement des navires Finland, Devonshire et Brunswick, du Havre, les marchandises suivantes, à bas prix et à des conditions avantageuses, savoir: 2 caisses damas coton, couleur assorties pour rideaux; 3 " damas do et laine, grande nouveauté; 3 " mousselines de laine, nouveauté pour enfans; 2 " cachemire d'Ecosse, nouveauté p robes; 2 " robes brodées riches, cachemire d'Ecosse, toile du Nord, &c.; 4 " bareges nouveauté, bel assortiment, passementerie soie et franges de toutes dimensions; vestes peluches coton, grandes tailles; do do laine, doublées et nondoublées; parapluies soie, 22, 26, 28, 30 et 32 p.; ombrelles nouveauté; foulards écossais pour robes; ruban satin uni de toutes couleurs; soierie assortie, nouveauté pour robes, velours, &c, &c.; corsets sans couture, numéros assortis; balles madras, bel assortiment de dessins; cotonnades de toutes qualités; satin soie noire pour pantalons; do do fantaisie nouveauté; parfumerie assortie, savons, pommades, &c, &c.; mantaux laine tricotée pour enfans, bas d'enfans cachemire assortis; do coton de tous âges; brosses à dents assorties; peignes ordinaires fantaisie assorti; gants peau différentes marques; bretelles de toutes qualités; cravates nouveauté, soie et autres; mouchoirs de batiste assortis; jupes crenoline, nouvelle coupe; gants laine verts tricotés; anneaux de rideaux assortis; couverts fer battu; 3 do capsules; veaux vernis à la marque Nys; do do Houette; do cirés, do Prin à Nantes; avant pieds veau ciré, do do RAVELET & PESTE. 16 sept

EN débarquement du brick Jenny, de Bordeaux: 16 quartaux Cognac, 25 caisses Château-Margaux, En magasin: 60 barriques vin rouge, Médoc, St Julien, 30 do Margaux; 20 barils Barsac, 350 caisses Pauillac et Médoc, 12 mille bouchons à damejeanne, 30 balles do à bière; 10 do à vin. V. MAIGNAN, 27, St Louis.

INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux, Fondée en 1830 par Mme Lefils, et dirigée depuis 1840 par Mme Desrayaux. Rue des Remparts, encoignure Bienville. L'ETABLISSEMENT doit être transféré, vers la fin de décembre, dans un plus vaste local, dont la construction s'achève rue Bourgogne entre les rues Bienville et Douane. 25 sep—3m

Mandeville Academy. CETTE Institution, située à Mandeville, sur les bords du Lac Pontchartrain, et dirigée par M. P. McManus et M. A. Dorlon, ex-professeur de latin, de français et de littérature au Collége Jefferson, offre aux parents et aux enfans tous les avantages que l'on peut désirer et trouver dans une bonne maison d'éducation. Le nombre toujours croissant des élèves fait espérer que dans peu l'institution de Mandeville, fondée depuis quelques mois seulement, sera dans l'état le plus florissant. Le prospectus de l'établissement se trouve chez M. Steel, V. Hébert et Lelièvre, libraires à la Nlle-Orléans. 21 juil—a

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES, PENSIONNAIRES ou Externes, rue Carondelet, près la rue St-Joseph, fondée en 1842, par Miles. Allison, de Londres. Dans cette institution, où sont employées les meilleures méthodes connues en Europe, les soins les plus assidus sont donnés à l'instruction et aux progrès des jeunes demoiselles dans toutes les branches qui constituent une éducation accomplie. Les cours sont faits dans les langues anglaise et française, et les études, basées sur un système bien raisonné, sont adaptées aux âges et aux connaissances acquises des élèves. Les meilleurs professeurs sont employés dans l'institution. Miles Allison enseignent la peinture à l'huile ou à l'aquarelle du paysage, des fleurs; le dessin linéaire et académique. 7oct—3m

EN débarquement du navire Delphos, de Bordeaux: 24 caisses huile d'olive superfine, 1800 do vin rouge St Julien Médoc 1843, avec capsules et étiquettes. 37 bques vins fins—54 barils Haut-Sauterne, 1000 demi-boites sardines, Conitè & Martin, 1000 quarts do do 240 boites pois, 250 demi do do pois, 5 demi pipes cognac, 4me preuve, 5 quartaux do, 5 demi-pipes Castillon & Cie., 10 do 4me preuve, J. J. Dupuy, 10 quarts do do, 15 demi do 1ère preuve, Ch. Godard & Cie., 15 quartauts do do do, à vendre par E. ROCHEREAU & Co., 21oct 17 & 19, St-Louis

EN débarquement du navire Cameo, de Bordeaux: 713 caisses vin de Bordeaux St-Julien Médoc 1842, 1843, et Château-Margaux 1839; avec capsules et étiquettes—54 barils Haut Sauterne, 12 barils St Julien—57 do vins fins de Bordeaux, 8 demi-pipes 1ère preuve, Th Godard & Cie., 8 quartauts do do do, EUG ROCHEREAU & Co, 21oct 17 et 19 St-Louis

EN débarquement du navire John Cadmus, du Havre: 100 paniers champagne de différentes marques et d'une quantité supérieure, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co. 21 oct 17 et 19, rue St-Louis

EN débarquement du navire Camée, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 90 barriques vin vieux Château-Margaux, 40 do do ordinaire Montferrand, 250 caisses vin do St Estèphe. FERBOS, 21oct Encoig. Royale et Douane.

CHAPEAUX DE SOIE. 4 caisses chapeaux de soie pour homme, dernière mode, en débarquement du navire Ancona, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21oct 21, rue Magasins

LISTADOS au draw-back:—10 caisses listados bleu et blanc; 10 caisses listados rouge et blanc, convenable pour le Mexique, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21 oct 21, rue Magasins

Couvertures de Z. Grenier. 3 balles couvertures extra fine, 11 points; 3 do do do do 10 do; 2 do do fine, 8 do; 2 do do do 7 do; 4 do do do 6 do; à vendre à très bas prix [illegible] facture par H. DE GOER & RIFFLARD, 21oct 21, rue Magasins

FOULARDS [illegible] caisses foulards, tissu de l'Inde, 1re qualité. 1 caisse [illegible] pour enfants; 1re qualité, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 21 oct 21, rue Magasins

50 Barriques vin de Marseilles, marque de F. Durant, à vendre pour clore un compte par H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins

CERISES DE PARIS—20 caisses cerises à l'eau de vie, de Godart, et pour clore une consignation par H. DE GOER & RIFFLARD, 21 oct 21, Magasins

Meules de Moulins, de Cologne et Françaises. LES soussignés viennent de recevoir par leurs derniers arrivages un supplément de petites dimensions, qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés; ainsi que toutes les grandeurs voulues; de 20 à 54 pouces de diamètre. H. DE GOER & RIFFLARD, 21 oct 21, rue Magasins

A VENDRE en débarquement du Cameo, venant de Bordeaux: 210 barriques vin rouge, 150 barils vin blanc Haut Sauterne, 100 caisses cerises, nouvelle récolte, 100 do fruits à l'eau-de-vie, nouvelle récolte, 60 milliers bouchons superfins. POUGET FILS, 21 oct 19, rue Conti, entre Chartres et Levée

NAVIRE français Emma, de Marseille: 300 barriques vin rouge; 100 demi do do do; 288 quarts Madère; 25 do Porto; 200 paniers huile douce, de 24 onces; 360 paniers bouteilles vides, à vendre par P. LONGIS, 21 oct 116, rue Royale

NAVIRE Delphos, de Bordeaux: 500 caisses vin St-Julien, à bon marché, à vendre par P. LONGIS, 2 oct 116, rue Royale.

VIN DE CATALOGNE—150 barriques vin de Catalogne, qualité supérieure. 50 barriques vin de San Vicens, ayant droit au drawback, à vendre par P CUSACHS, 21oct Encoignure Condé et St-Philippe

BOUCHONS—20 balles 15,000 chaque, bouchons pointus extra fin. 25 balles de 15,000 chaque, bouchons à bouteilles, fin et superfin, à vendre par P CUSACHS, 21 oct Encoignure Condé et St Philippe

EN débarquement du navire Cameo, venant de Bordeaux: 200 caisses vin rouge Margaux, 40 do prunes et abricots au jus, 10 do de 50 demi boites sardines, 10 do de 24 grandes boites do. 150 do cerises à l'eau de vie, nouveaux fruits, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 21 oct 34, Vieille Levée.

HAUT BRION—50 caisse vin Haut Brion "Curcier", en débarquement du navire Cameo, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 21 oct 34, Vieille Levée.

CAFE DE JAVA—300 sacs café Java, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21oct 68, Magasins.

CAFE RIO—1,000 sacs café Rio, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 oct 68, Magasins.

MAQUEREAUX—100 boites No 3, grands maquereaux, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 oct 68, Magasins.

SUCRE RAFFINE.—200 paquets sucre en pains et raffiné, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 oct 68, Magasins.

SUCRE HAVANE en pain.—20 boites sucre raffiné de la Havane en pain, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 oct 68, Magasins.

POIVRE.—200 sacs poivre en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 oct 68 Magasins.

DENIMS—100 balles en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 oct 68, Magasins.

TOILES BLANCHES—10 balles en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 oct 68, Magasins.

CASSE.—1,300 nattes de casse en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 oct 68, Magasins.

THES.—Thé impérial, poudre et Pouching en demi barrils, &c., en magasin et à vendre NORCROSS & FOSDICK, 21 oct 68, Magasins.

CHANDELLES.—100 boites chandelles en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 21 oct 68, Magasins.

SUCRE HAVANE.—153 caisses en débarquement du brick Salvadora, à vendre par L. CANTIN, 14sept 42, Gravier.

EAU de fleurs d'oranger—20 caisses eau de fleurs d'oranger triple, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis 2oct

HUILE D'OLIVE.—1250 jarres huile, reçues par le brick Mercedita, de Barcelone, à vendre par J. F. BERCIER, & Co, 7oct 54, Vieille Levée.

TEINTURES ET NETTOYAGES PAR LA VAPEUR. MOIRAGE D'ETOFFES DE SOIE. PERINAUD, 136, rue de Chartres, 136. ENGAGE les personnes qui ont des soieries à faire réparer à venir voir les échantillons qu'il a faits, et elles se convaincront de la beauté et de la supériorité de son travail; car ses échantillons ne peuvent être imités que dans les meilleurs établissements de France. Etant le seul qui ait importé et qui utilise en cette ville un cylindre français pour moirer les soieries en leur donnant un nouveau lustre, ce qui ne peut être fait dans aucune maison de cette ville, il est le SEUL POSSESSEUR D'UN CYLINDRE MECANIQUE A MOIRER ET LUSTRER LES ETOFFES. Remet à neuf les habillements pour hommes et dames et toutes les étoffes en général; fait les pièces pour marchands à des prix modérés. SUCCURSALES. { Rue de Chartres, encoig. Conti, et rue Royale entre Dumaine et St-Philippe. On demande des ouvriers. 16sept—3m.

Cuisines patentées de Bebe. LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu la patente, seuls agents pour la vente de ces cuisines dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir un grand assortiment de ces cuisines, tant pour bois que pour charbon, qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et s'engagent de les faire poser partout où l'on pourra le désirer. Ces cuisines ont l'immense avantage, outre celui d'une prompte cuisson, avec très peu de matière celui de chauffer autant d'eau que l'on peut en nécessiter pour la cuisine, bains, etc, ayant une bouilloire en cuivre contenant 30 ou 40 gallons qui est placée de manière à recevoir l'eau des Waterworks et la chauffer à mesure que l'on en retire. Les personnes tenant maison, sont invitées à venir en examiner une, toute montée en leur magasin, et se convaincre de la supériorité de ces cuisines sur tout ce qui a été introduit de ce genre dans ce pays, tant en fait d'économie que de commodité. S MASPEREAU & Co, 27 aout— Rue Condé, No 22

AVIS—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens-immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera à cet effet les pouvoirs des clients qui s'adresseront à lui. A. MICHOUD, 1dec—1an Bureau 148, coin Ursulines et Levée

VICTOR BOUMAGE ayant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui. Il se recommande à ses amis. Rue St-Louis, 87. Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

F. T. [illegible], CHIRURGIEN-DENTISTE, rue Conti No. 86. Tient son cabinet ouvert de [illegible] heures du matin jusqu'à six du soir. 17 mars

SUCRE DE LA HAVANE—300 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 20 oct 34, Vieille Levée

Salsepareille de Sands. Pour la guérison permanente de toutes les maladies causées par l'impureté du sang, soit: Humeurs Scrofuleuses, Rhumatisme, Eruptions Cutanées, Boutons, Furoncles, Maux d'Yeux, Douleurs dans les os et jointures, Ulcères opiniâtres, Symptômes de Syphilis, Sciatique, Maladies causées par l'abus du Mercure, Hydropisie et Maladies Chroniques du Système.

ON connaît et on apprécie aujourd'hui la Salsepareille de Sands. Cet extrait, recommandé par la faculté, est la préparation la plus énergique de la racine qui ait jamais été employée en médecine. Son action s'étend au système entier. Elle est offerte au public sous une forme très concentrée; la bouteille d'un quart, peut s'étendre dans six fois autant d'eau; la Salsepareille est encore alors supérieure aux diverses préparations de ce nom. Les propriétaires reçoivent chaque jour des témoignages authentiques de la grande valeur curative de ce médicament. En voici un pris au hasard:

ELIZABETHPORT, N. J., 15 mai 1847. MM. A. B. et D. SANDS—Je dois à votre Salsepareille la guérison d'une maladie des plus cruelles produite par les humeurs Scrofuleuses, et mon devoir est de rendre hautement justice au médicament qui m'a donné la santé, lorsque tout autre remède avait échoué. La maladie se fit jour d'abord par des boutons et des plaques dartreuses, avec démangeaisons. Bientôt mon corps en fut couvert et n'offrait aux yeux qu'une plaie, recouverte de croûtes. Je perdis le sommeil. Le soin de ma santé m'obligea d'abandonner mes affaires. Livré aux médecins, j'en consultai un grand nombre, sans recevoir de soulagement. En désespoir de cause, j'entrai à l'Hôpital de New York, d'où je sortis après un traitement de quatorze semaines, souffrant un peu moins et me croyant en voie de guérison. Au bout de quelques jours, la maladie revint; mes amis m'abandonnèrent, me regardant comme incurable. Ce fut alors qu'on me parla de votre Salsepareille. J'en essayai sans oser en espérer ma guérison. La première bouteille m'enleva toutes les douleurs effroyables qui ne me laissaient de repos ni jour ni nuit; je continuai avec bon espoir, et en m'en servant à l'extérieur pour laver les plaies dont j'étais couvert, je parvins à effectuer ma guérison complète. Maintenant je puis me livrer à mes professions. Agréez, etc., FRED. DICKEL, Ebéniste.

Pour plus amples informations et détails de cures nombreuses, voir les pamphlets qu'on peut se procurer gratis, chez les agens. Préparé et en vente par A. B. & D. Sands, droguistes, No. 100, rue Fulton, au coin de la rue William, à New York. Se vend à la Nouvelle Orléans, chez SICKLES & Co. 24 Magasins et 40 Canal, A. OLIVER & Co, Chartres, J. DUFILHO, Chartres, Et par les principaux droguistes des Etats-Unis. Prix, une piastre la bouteille; cinq piastres les six bouteilles. 1 nov—1m

MAGASIN DE TAPIS. En gros et en détail, No. 23, rue de Chartres. LES soussignés reçoivent [illegible] assortiment très étendu et du meilleur choix [illegible] espèce de tapis, savoir: Tapis d'Axminster et de velour, qualité [illegible]. Tapis de Bruxelles de diverses qualités, [illegible] nouveau. Tapis Ingrains, à triple tissu, double, superfins, fins, etc. etc. Tapis laine et coton, à bon marché, tapis de Venise, de diverses largeurs et qualités, Baize et toile fleurie pour dessus de table, rugs et paillassons en grande variété, couvertures de tables et de piano, étoffes de crin pour meubles, transparents pour fenêtres, etc. etc. etc. Toile cirée pour planchers, de diverses largeurs et qualités, dessins nouveaux. 300 pièces de nattes de diverses largeurs et qualités, le tout est offert au plus bas prix du marché par A. BROUSSEAU & Co. 2 oct—4m

MAGASINAGE. LES soussignés offrent au public six magasins d'entrepôt, tous à l'épreuve du feu, situés dans la Seconde Municipalité, à très peu de distance des Wharfs de débarquement pour les bateaux à vapeur et les chalands. Magasin de l'Union.—Rue Tchoupitoulas, coin Commerce et Notre Dame. Magasin de l'Ouest.—Coin Julie et Foucher. Magasin du Pelican.—Rue du Commerce, coin Girod et Notre-Dame. Magasin du Croissant.—Nouvelle-Levée, entre les rues Gaiennie et Suzette. Magasin du Phénix.—Rue Tchoupitoulas entre St. Joseph et Julie. Magasin succursale.—Rue Notre Dame, entre Tchoupitoulas et Magasins. Ces magasins sont prêts à recevoir les marchandises de l'Ouest, à bas prix, dans des salles séparées; d'excellents ouvriers sont constamment employés de manière à faciliter l'entrée et la sortie. On garantit la régularité et la promptitude. EMERSON, TOURNÉ & Co., 1loct 156, Tchoupitoulas

TEINTURERIE PARISIENNE. Rue Condé, 94 et 96, entre St-Philippe et Ursulines, et rue Royale 75, entre Bienville et Conti. LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de nouveautés et le public en général, que, par suite de la grande clientelle qu'il s'est acquise dans son établissement de teinturerie, rue Condé, il a ouvert un second magasin, rue Royale, No. 75, pour la commodité des personnes qui habitent la Seconde Municipalité, ou l'extrémité de la Première. Vu le grand succès qu'il obtient par ses apprêts à la vapeur, il vient de faire perfectionner sa machine (la seule de ce genre à la Nouvelle-Orléans), de manière à pouvoir exécuter tous les apprêts en général, par le même procédé que dans les premiers établissements de teinture en France. [illegible] Teinture et nettoyage de toutes les étoffes en général, étoffes en pièce, [illegible] d'ameublements, tapis d'appartements, ornements d'églises, costumes de bal et de théâtre, habillements en général; [illegible] ombrelles.—Nettoyage et teinture de châles cachemir en conservant les dessins dans leurs couleurs primitives, teinture pour deuil en 24 heures, garantie bon teint, [illegible] en diverses couleurs. 9juil—4m J. HERICY.

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun. Nouvelle Orléans, 7 novembre 1846. L'ANNEE fiscale de cette institution a terminé le 4 du mois dernier et les Directeurs ont déclaré un dividende de trente-deux et demi pour cent sur le montant des primes gagnées pendant l'année et de plus un dividende de six pour cent comptant sur le script. La Compagnie existe depuis cinq années et a donné les dividendes suivants: Le 4 octobre 1842 [illegible] pour cent, 1843 [illegible], 1844 [illegible], 1845 [illegible] 40. En l'année 1845 aucun dividende n'a eu lieu en conséquence du grand incendie de New York. Et le 4 octobre 1846, 32 1/2 pour cent. On ne peut assurer contre l'incendie aucune part de cette agence. Les Directeurs ont résolu de ne faire aucun dividende de profits avant que le chiffre des gains ait atteint un million de piastres. Le script et l'avoir en main pour faire face aux pertes s'élevaient à $695,656 le 4 du mois dernier, auquel on peut ajouter $100,000 de prime payée depuis cet époque. Cette somme est considérée comme suffisante pour faire face à toutes pertes. Cette agence continue à assurer contre les risques du feu, de rivière et de la mer. L. MATTHEWS Agent, Encoignure des rues Camp et Douane

CHAUX DE THOMASTON—300 barils, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 30 sept—2m 98, Magasins

CHAUX POUR SUCRERIE—100 barils excellente chaux pour clarifier le sucre, garantie être supérieure à n'importe quelle qualité faite pour cet usage. ALFRED KEARNY & Co, 30 sept—2m 98, Magasins

GOUDRON—BRAI ET RESINE—1400 barils, en magasin et à vendre par ALFRED KEARNY & Co. 30 sept—2m 98, Magasins

BRIQUES A FEU—95,000 briques anglaises, de Pensacole et de Pittsburg, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 30 sept—2m 98, Magasins

TEREBENTHINE COMMUNE—Pour le pont des navires, excellent article pour préserver les ponts, à vendre par ALFRED KEARNY & Co. 30 sept—2m 98, Magasins

CIMENT—Pour citernes à mélasses et à eau excellent article qui n'est surpassé en bonté, par aucun autre ciment aux Etats-Unis, à vendre par ALFRED KEARNY & Co, 30 sept—2m 98, Magasins

80 Barriques vin Montferrand; 90 do St Julien, 60 20 1/2 do do. 150 caisses Haut Sauterne, blanc; 110 do Barsac. 25 do do do en 24 1/2 bouteilles. 25 do do rouge Chât. Margaux do do. 20 do do do Chât. Laffitte, vieux extra, &c, &c, à vendre par DUBUCH F. 30sept 77, St Louis, entre Royale & Bourbon

EN débarquement du navire Southerner, de New York: 30 caisses canelle, 200 livres muscade; 4 surons clous de girofle, à vendre par DOMINIQUE LANATA, 5 oct Nos. 9 et 10, rue Jefferson

VINS DE MALAGA.—En débarquement du brick Mercedita: 125 barillets indiens de vin sec, 35 do de vin doux, 10 do de muscat à vendre par J. F. BERCIER, & Co, 7oct 54, Vieille Levée.

CHAPEAUX CHAPEAUX! ACTUELLEMENT en débarquement du navire Ferax, et en magasin, un grand assortiment de CHAPEAUX ET CASQUETTES, parmi lesquels il s'en trouve de Nutria Saxony, noirs, pour hommes; d'unis, en poils communs, en angola, casimir, et autres; idem pour hommes, à grands et à petits rebords; en soie, casimir, à poils, de la dernière mode et autres. Chapeaux à la Ashland, à la Buena Vista et Tampico, pour hommes et enfants. CASQUETTES pour hommes et enfants, à la Ringold Lawn, en drap et cirées; à la Buena Vista, en soie; casquettes de gardes militaires et à la Monterey, en soie; à formes rondes et pour marins, en drap; à la California, à la Rough and Ready, et quantité d'autres espèces, à vendre à bas prix par FROST & Co, 10, Magasins. 5 oct

VIN de Bordeaux.—35 barriques vin rouge St Estèphe, Médoc. 24 barriques vin rouge Macau Médoc, 32 do do Graves Blanquefort, 20 do do 1843 & 1844, [illegible] do do 1841. 10 barils vin blanc Haut Sauterne, 1844. 8 do do do 1842. 60 [illegible] à vendre par B TALAMON, 7oct 192, rue Royale

EN débarquement de la barque Swea, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 12 paniers de guignolet, 13 caisses liqueurs superfines, 30 " Maquereaux à l'huile, 50 " Sardines do do, 31 " Petits pois. TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 15 juil 99, rue de la Douane

VINS en caisses.—200 caisses vin rouge St. Estèphe. 150 caisses vin rouge St. Julien. 100 do do supérieur St. Julien. 80 do do Château Margaux. 50 do do blanc Haut Sauterne. A vendre par FERBOS, 18oct Encoig. Royale et Dumaine.

ON A BESOIN d'une femme blanche pour faire la cuisine et laver le linge d'une famille. S'adresser au No. 98, rue des Magasins. 2oct ALFRED KEARNY & Co.,

GENIEVRE ET EAU-DE-VIE—35 barils Genièvre de New-York, 'Double anere', et Eau-de-vie de Cognac, première preuve, à vendre par J F BERCIER & Co, 21 juil 54 Vieille Levée

VIN ROUGE—2,000 caisses St. Julien et St. Estèphe, reçues par le Cardinal de Cheverus ayant droit au drawback, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par J F BERCIER & Co, 21juil 54 Vieille Levée

EN débarquement du navire Swea de Bordeaux: 5 demi pipes Maglory Cognac. 10 quarts do do do. 10 quarts J. Errand Cognac, à vendre par J & J TARDOS, 15, Conti 15juil

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles le griffe GENERAL TAYLOR, se disant appartenir au bateau à vapeur [illegible]; [illegible] Le propriétaire est prié de le réclamer en se conformant à la loi. Paroisse St-Charles le 23 octobre 1847. 27 oct—3fps-1m N. St-MARTIN, shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles le nègre HENRY, se disant appartenir à M. James Johnson, des Attakapas; il est âgé d'environ 25 ans et ne parle qu'anglais; taille 5 pieds 8 pouces. Ainsi que le nègre WILSON, se disant appartenir à M. Edmond Forstall de St Jacques; il mesure 5 pieds 7 pouces et demi, ayant lors de son arrestation un pantalon de kersey et une chemise en flanelle jaune. Les propriétaires des susdits esclaves sont priés de les réclamer conformément à la loi. Paroisse St Charles, 18 octobre 1847. 25 oct—3fps-1m N. St-MARTIN, Shérif.

CONDUITE à la geôle de police de la Municipalité No 3, CORNELIA, négresse, se disant appartenir à M. Alexandre Bolti [illegible] ou Boltman; elle est âgée d'environ 12 à 14 ans, taille de 4 pieds 8 pouces, ne parlant que l'anglais. Le propriétaire est requis de réclamer ladite esclave au bureau du Recorder, en se conformant à la loi. M. HERNANDEZ, Jr. 27 oct—3ps 1er. lieut. de la garde.

$10 DE RECOMPENSE. S'est absenté de chez la soussignée depuis le 22 du courant, le jeune griffe créole nommé DORSIN, âgé de 20 ans, parlant l'anglais et le français, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, bien constitué, et ayant une légère cicatrice courant de l'oeil sur le nez; vêtu lors de son départ d'une vareuse et d'un pantalon de cotonnade bleue, bien connu dans cette ville comme vendeur de légumes au marché de la 1ère Municipalité. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet Etat, ou le ramènera chez sa maîtresse, à la paroisse Jefferson, un peu au-dessus du faubourg Gretna. 29oct—6f Ve J. B. DEGRUY.

$30 de Recompense. PARTIS marrons de l'habitation de M. Gervais Gaiennie, à la paroisse St-Jacques, les nègres César, Moses et Davis. Le premier a les deux bouts des oreilles coupés; le second begaye beaucoup, et le dernier a un dent de devant qui lui manque et une cicatrice sur le front; leur taille est de 5 pieds 7 à 8 pouces. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui logera les dits nègres dans une des geôles de cet Etat, ou $10 pour chacun. ROMAN & KERNION, 18 oct No 3, Front Levée.

$10 de Recompense POUR ARRETER LA GRIFFE LOUISA. Partie marronne le 27 août dernier, de la maison de R. Pochelu, près l'encoignure Felicite Road et Chippewa, la griffe Louisa, âgée de 21 ans, taille 5 pieds, fortement constituée et d'assez bonne apparence; elle a [illegible]; elle avait été achetée au Bayou [illegible] de la succession de Josias Gray; ses [illegible] à Terre au Boeuf, à l'habitation de M. Poydras où elle cherchera probablement à aller. Elle a emporté avec elle 3 ou 4 robes. S'adresser à CHARLES A JACOBS, 25sept— 30, Bank Place.

$100 de Recompense SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'Etat le mulâtre créole JEAN, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 2 août dernier. Marque particulière:—un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête. Paroisse St Charles, 27 septembre 1847. S'adresser à la Nouvelle Orléans chez J. & J. Tardos, 15, rue Conti, 24sep— O. St. AMAND.

Chemin de fer du Golfe du Mexique. LE chemin est achevé jusqu'au lac Borgne (24 milles de la Nouvelle Orléans). Les chars voyagent aux heures suivantes:

Depart de la ville.	Arrivée en ville.
6 1/2 heures du matin.	6 heures du matin.
midi.	11 1/2 [illegible]
7 1/2 heures du soir.	[illegible] du soir.

Depart du Lac: A 9 1/4 heures du matin et à 4 3/4 heures de l'après midi. Prix du passage, 75 cts—Enfants et esclaves, 35 c. Déjeuners et diners au Lac Borgne, chez M. Mi. Garcia et chez M. Wm. Trim. Un train spécial partira de la ville tous les dimanches à 10 heures du matin précises, et repartira du Lac à 4 3/4 heures de l'après-midi.—L'on ne s'arretera pas en route.

CHEMIN A COULISSES DE LA Nelle-ORLEANS ET DE CARROLLTON. LES prix de passage dans les chars sont comme suit: Billet seul, pour tout endroit en deçà de la rue Pleasants, 10 cents. Enfans au dessous de 12 et au dessous de 5 ans, 10 [illegible]. Domestiques (billets d'esclaves) tout dist. 10. Cinquante billets rouges, $5 00. Billet personnel pour trois mois payable d'avance. $20—Les quartiers termineront fin janvier, avril, juillet et octobre [illegible]. Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépôt, encoignure des rues [illegible] et Baronne. [illegible] JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tout temps aux visiteurs qui y trouveront des crêmes à la glace et autres rafraîchissements. Les chars partiront comme suit: LES JOURS DE LA SEMAINE.

De la N. Orléans.	De Carrollton.
Avec chev. 6 1/2h P M	Avec chevaux 5 h. A. M.
A vapeur, 9	A vapeur, 7 [illegible]
11	10 [illegible]
1 P. M.	midi.
3 1/4	2 P. M.
5 1/4	4 1/2
7 1/4	6 1/2
Avec chev. 9 1/4 P. M.	Avec chevaux 8 P. M.
Dito 11 1/2 P. M.	Dito 10 P. M.

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches. En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis [illegible] jusqu'à 7 heures, de Carrollton [illegible]. Il y aura à chaque train des chars réservés pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE. De Lafayette, etc. etc. 6 A. M.—De la rue du Canal, 7 A. M.—De Lafay. hover, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7 1/2 [illegible]. Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 7 du soir en hiver, et 8 en été [illegible]. Défendu de fumer dans les chars. JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef. 3 mai

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE. LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils de NOIR ANIMAL granulé, des différentes finesses de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir est de beaucoup supérieur en qualité à tout autre manufacturé aux Etats Unis, et on le vend avec cette garantie. AUSSI—Un grand supplément de Cirage à l'huile, cire, Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont en vente aux prix de manufacture. W. E. THOMPSON, 19 dec—1an 96, rue Gravier

27 Caisses liqueurs surper. en pots de porcelaine; 150 do do sup. cordines, fines et communes; 2 caisses liqueurs surfines, en demi bouteilles; 35 do [illegible] verte.—35 [illegible] Guignolet d'Angers; 400 [illegible] anisette superfine, etc. et fines, Champion, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co., 9oct 11 et 15, St-Louis.

50 [illegible] prunes à l'eau-de-vie, cerises do do, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co., 9oct 11 et 15 St Louis

240 Boites Sardines-Guilloux, 1400 demi boites Sardines, Guilloux & Canus.—2000 quarts do do Canus, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co., 9oct 11 et 15, St-Louis.

CHAPEAUX Bennet, couverts; Casquettes à poils de veau marin, &c, récemment reçus par les navires Hudson et Suffolk, articles très frais, à vendre par FROST & Co, 9oct 10, Magasins.

A VENDRE, en débarquement du navire Rubicon, 25 caisses absinthe Yersin & La Coultre, par N DUDOUYT, 9oct 13, Toulouse, entre Chartres et Levée

EN magasin—100 caisses absinthe Berthoud fils, 25 do do Edouard Pernaud. A vendre par N. DUDOUYT, 9oct 13, rue Toulouse

CHAMPAGNE—40 paniers de la marque du Blauvier, en grande et demi bouteilles. 3 paniers ordinaires de diverses marques. A vendre par FERBOS, 18 oct Encoig. Royale et Dumaine.

PETITS POIS et Champignons en grandes et demi-boites. A vendre par FERBOS, 18oct Encoig. Royale et Dumaine.

CIGARES DE LA HAVANE—125,000 des marques Sevillana Sol et Connill, qualités assorties, en débarquement du brick Titi, à vendre par B. VALLS, 27, Commune. 18 oct

CAFE de la Havane.—30 sacs café Havane, à vendre par L. CANTIN, 1oct 42, Gravier.

SUCRE HAVANE.—125 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 1oct 42, Gravier.

SUCRE—71 caisses sucre Havane, en débarquement du brick Titi, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier. 1oct

AMANDES—30 barils amandes sans coques, en débarquement du brick P Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 27 oct 26, Vieille Levée

MIEL—13 barils miel blanc, en débarquement du brick P Soulé de la Havane, à vendre par TROIGROS & LAMPRE, 27 oct 26, Vieille-Levée

BRANDY—[illegible] pipes vieux Cognac, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 27 oct 26, Vieille Levée

CAFE—100 sacs vieux Java, en débarquement du navire Union, de New York, à vendre par TROISGROSS & LAMPRE, 27 oct 26 Vieille Levée

CAFE—68 sacs, en débarquement du brick P Soulé, de la Havane, à vendre par TROIGROS & LAMPRE, 27 oct 26, Vieille Levée

BRODEQUINS—10,000 paires brodequins Russet du Jersey, au tannin de chêne, à vendre par FROST & Co, 26oct 10, Magasins.

25 Barils vin blanc Haut-Sauterne, à vendre par N. DUDOUYT, 9 oct 13, rue Toulouse

CHAUX DE THOMASTON—En débarquement et à vendre par JOHN HAYMAN & Co, 23oct 11, Magasins Rouges, 3e Municip.

CHAUX DE THOMASTON—En débarquement, à vendre par ALFRED KEARNEY & Co, 27oct 98, Magasins.

EN débarquement du navire Delphos, de Bordeaux, et en magasin: 1,200 caisses vin rouge, capsules et étiquettes. 16 demi pipes vieux cognac 4me preuve. 100 caisses cérises nouvelles, à l'eau de vie. TROISGROS & LAMPRE, 27 oct 26, Vieille Levée

COUPEROSE.—30 barils excellente couperose en glaise, 50 barils huile de lin, naturelle et idem bouillie, à vendre par R. CLAN[illegible] 16sept 46, [illegible]

WERMOUTH—30 caisses de wermouth, 1re qualité, à vendre par BERTRAND & SISOS, Encoign. Royale & Bienville. 5juin

EN débarquement du navire Laure, de Bordeaux: 50 caisses prunes en jarres; 17 do fruits au jus, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 24 juil 34 Vieille Levée

VENTES JUDICIAIRES.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible] Famille de Dellanges et Gondouck vs. Bertrand Combe et Felix Bonnet [illegible] Fi. fa. contre Bertrand Combe.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 15 de novembre 1847, à 4 1/2 heures P. M., en mon [illegible] rue Bourbon, No. 179, à l'adjudication de: Quatre billards et leurs accessoires &c., saisis dans la dite affaire. Condition—comptant. 3 nov—3en10j JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu Moses H. Marshall, décédé. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 21 octobre 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le jeudi 4 de novembre 1847, à 10 heures du matin, sur les lieux au No 23, rue Julia, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication: Des outils, installations et ustensiles servant à une fonderie et forge; ensemble avec une quantité et d'une variété d'autres objets, ainsi qu'un hangard servant à couvrir ladite fonderie. Conditions: Toutes sommes au-dessous de $300 comptant, et au dessus: 4 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'administratrice. JOHN L. LEWIS, 23oct—2en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu William A. Berry. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—No. 201.—En vertu d'un ordre de vente daté du 27 sept. 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, je procéderai le mercredi, 3 novembre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre celles Gravier et Natchez pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de l'esclave nommée MARGUERITE, mulâtresse âgée d'environ 25 ans. Conditions: — Comptant. L'acte de vente sera passé pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS, 9oct—2en30j Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—La Compagnie et Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, demandant la reddition de sa charte—No. 14,644—(Cour de Paroisse)—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 27me jour de novembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière et des actions de banque ci-après décrites, savoir: 1o La propriété connue sous les noms d'Hôtel St. Louis, Bourse de la Cité, Rotonde, Salle de Bal St. Louis, et Salle de Bains St. Louis, &c. &c.—La dite propriété mesurant 319 pieds 4 pouces et 4/8 face à la rue St. Louis, 37 pieds 11 pouces 4/8 face à la rue de Chartres, 56 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, 11 pieds 4 pouces sur la ligne parallèle à la rue de Chartres, 9 pieds 7 pouces sur la ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, 72 pieds 10 pouces sur la ligne parallèle à la rue de Chartres, 65 pieds 2 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres et qui le sépare d'un passage mesurant 4 pieds 6 pouces et 6/8 face à la rue de Chartres, 127 pieds 10 pouces et 4/8 de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres et touchant à la propriété de M. P. Avegno, 30 pieds 9 pouces et 4/8 sur la ligne parallèle à la rue de Chartres et étant la limite dans le fond de la propriété du dit P. Avegno, 64 pieds 2 pouces et 4/8 face sur une cour commune avec la Banque des Citoyens, 30 pieds 9 pouces et 4/8 sur la ligne du fond de la propriété de Mme Seignouret, 127 pieds 7 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale et touchant à la dite propriété de Mme Seignouret, et 124 pieds 11 pouces de face à la rue Royale. Ensemble avec les 557 actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, qui reposent sur ladite propriété et sur lesquelles aucun emprunt n'a été effectué.

NOTA. La cour qui sépare ladite propriété de la maison de la banque des Citoyens et les deux corridors latéraux qui conduisent à la rue Toulouse, sont en commun avec la banque des Citoyens et sont affectés à l'usage du public, tous les jours de 9 heures A M à 3 heures P M, lesdits passages ou corridors sont fermés au moyen de grilles en fer qui sont entretenues aux frais communs. Les clefs desdites grilles en fer sont à la garde de la banque des Citoyens.

2o Quatre magasins en briques à trois étages, savoir: 1o Un magasin en briques à trois étages, mesurant 21 pieds de face à la rue de Chartres sur 36 pieds 7 pouces de profondeur, du côté de la rue St Louis et 11 pieds 4 pouces sur la ligne du fond, et de là ouvrant à angles droits, 9 pieds 7 pouces de profondeur [illegible] 2o Un magasin en briques à 3 étages mesurant 21 pieds 3 pouces face à la rue de Chartres sur 88 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles; 3o Un magasin en briques à trois étages, mesurant 21 pieds [illegible] de face à la rue de Chartres, sur 88 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles; 4o Un magasin en briques à trois étages [illegible] face à la rue de Chartres, sur 88 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles.—Le tout conformément au plan [illegible] de la Banque des Améliorations [illegible] tous les jours depuis 9 heures A M jusqu'à 3 heures P M. Conditions.—Pour la propriété premièrement décrite avec les 557 actions de la Banque des Citoyens, $17,350 comptant, l'acquéreur assumera le paiement de 30 bonds de la somme de $10,000 chaque [illegible] 3 juin—1f JOHN L LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—[illegible] En vertu d'un ordre de vente daté du [illegible] septembre 1847, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, [illegible] à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir: 1o Douze lots de terre situés au faubourg Washington [illegible]. 2o Un lot de terre situé au faubourg Montreuil, près cette ville, désigné sous le No 4 de l'îlet No 8, d'après un plan particulier dressé par Joseph Pilié [illegible]. 3o Un lot de terre situé au faubourg Jackson, près cette ville, désigné sous le No 20 d'après le plan original du faubourg dressé par J. N. De Pouilly [illegible]. Le dit lot est renfermé par les rues Ste-Anne, d'Orléans, Olympia et Murat et mesure 300 pieds de face à chacune des rues Ste-Anne et Orléans, sur 162 pieds de face à chacune des rues Olympia et Murat. [illegible] Conditions: Comptant. Les actes de vente seront passés pardevant Ant. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS, 9oct—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans

ETAT DE LA LOUISIANE.—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes peuvent concerner, salut: Attendu que Pierre Antoine Giraud ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où ladite vente fut enregistrée le 28ème jour d'octobre de l'année 1846, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée. Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 3me jour d'octobre de l'année 1846, en vertu d'un décret de la Cour de Commerce rendu le 9ème jour de mars de l'année 1846, dans l'affaire de Mary Jackson vs James Hopkins et al. No 7997 du docket de la Cour de Commerce, à laquelle vente Pierre Antoine Giraud s'est rendu acquéreur pour le prix de $3,300 payable un 1/4 comptant et la balance payable par sommes égales, à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, garantis par hypothèque sur la propriété, jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 p. cent en cas de non paiement à échéance. Description de la propriété d'après la vente judiciaire: Un lot de terre situé en cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Remparts, Conti, Bienville et du Bassin, et formé de la totalité du lot No Quatre et partie du lot No Trois, d'après le plan de cette partie de la ville, dressé par Joseph Pilié, voyer, et déposé en l'étude de Felix de Armas, ci-devant notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesurant, en pieds français 33 pieds 3 pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 190 pieds, et traversant entre lignes parallèles jusqu'à la rue du Bassin, sur laquelle il a une égale façade de trente-trois pieds trois pouces: ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent dessus. En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 13me jour d'octobre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante sept et la soixante douzième année de l'Indépendance des Etats-Unis. J. R. TOLEDANO, 16oct—30en30j Dep. Greffier.

SUCRE de la Havane—150 caisses, à vendre par B. VALLS, 25 oct 27, Commune.

RIZ DE LA CAROLINE—21 boucauts, qualité supérieure, à vendre par B. VALLS, 25 oct 27, Commune

CIGARETTES de la marque la Española, importées et à vendre par B. VALLS, 25 oct 27, Commune

SARDINES—10 caisses [illegible] demi boites sardines à l'huile, en débarquement du Delphos, Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 20 oct 34 Vieille Levée

CHAMPAGNE—40 paniers de qualité supérieure à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,

GRAINES POUR OISEAUX—20 barils, à vendre par B. VALLS, 25 oct 27, Commune

NOIR ANIMAL de Philadelphie—25 barils, à vendre par B. VALLS, 25 oct 27, Commune

CHARBON pulvérisé—5 boucauts, à vendre par B. VALLS, 27, Commune 23 oct

VINS DE XERES—60 barils, à vendre par B. VALLS, 27, Commune 25 oct

GUAVA—pâte et gelée en boites de 4, 1 et de 1/2 de livre, à vendre par B. VALLS, 25 oct 27, Commune

AMANDES—50 caisses douces et amères, à vendre par B VALLS, 25 oct 27 Commune

CIGARETTES de la Havane.—Véritables cigarettes de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, 23aout 28, rue Vieille Levée

GILETS de peau en soie [illegible] douzaines pour hommes, grands, [illegible] reçus par le navire Damascus, et à vendre par JOHN BELLOW Jr., 5, Canal 7juil

VIN MUSCAT.—75 caisses, très supérieur, capsules et riches étiquettes, à vendre par J. F. BERCIER & CO, 25 juin 54, Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

L[illegible] on le trouvera [illegible] Bureau, rue Toulouse, No. 57, près la Banque des Citoyens. Nouvelle-Orléans, le 25 oct. 1847. 28oct ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur.

Thés—Cigares! PAR MORPHY & NEVIUS, Wm P. Scott, encanteur. SANS RESERVE—Jeudi, 4 novembre, à 10 heures, il sera vendu au magasin d'encan, No. 57, rue des Magasins: 25,000 cigares de qualité supérieure, de diverses marques; 40 demi boîtes thé, Pouchong &c; 7 balles tabac en feuille, de graines de la Havane. Conditions—comptant. 3 nov

Salle de Bal Washington. PAR N. VIGNIE. IL sera vendu à l'encan, samedi 6 novembre 1847, à 4 1/2 heures de l'après midi, dans le local de la Salle de Bal Washington, rue St Philippe, le bail de ladite Salle de Bal avec toutes ses dépendances, pour la saison prochaine. Termes et conditions: Un cinquième comptant, un cinquième à 1 mois, un cinquième à 2 mois, un cinquième à 3 mois, et un cinquième à 4 mois, en billets endossés. 3 nov

Vente sans réserve, **PAR M. BARNETT Jun., Encanteur.** IL sera vendu samedi, le 6 novembre, à la Bourse de Cité, rue St Louis, à midi, les terrains ci-après décrits: 1o Deux terrains situés au faubourg Franklin, désignés sous les Nos 10 et 20 de l'îlet No 40. Le No 10 forme encoignure et mesure 31 pieds 6 1/2 pouces de face à la rue Marigny, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Force. Le No 20 mesure 28 pieds de face à la rue Mandeville, entre Lubéraux et Force, sur 128 pieds de profondeur. 2o Deux terrains situés à Boulogny, paroisse de Jefferson, désignés sous les Nos 5 et 6 de l'îlet No 24, bornés par les rues de Valence, Cadix, Camp et [illegible], d'après un plan dressé par L. Surgi, le 6 février 1839; lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Valence, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Conditions: comptant. Actes de vente par devant Edouard Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs. 3 nov—4

Beau Mobilier en acajou. SANS RESERVE. **PAR N. VIGNIE, Encanteur.** IL sera vendu jeudi, 4 novembre 1847, à 4 heures de l'après midi, au No. [illegible], rue St Ferdinand, les meubles meublant, consistant principalement en armoires, chaises, sofas, tables, side-board, canapé, bureaux, &c. en acajou, lampes, glaces, tableaux et autres effets mobiliers, le tout sans réserve. 2 nov.

Succession de Nicholas Ramos Dos. **PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.** EN vertu d'un ordre de l'honorable la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 octobre 1847, il sera vendu le jeudi 2 de décembre à midi, à la Bourse St-Louis, en cette ville: Un Morceau de Terre situé sur le chemin de Gentilly, en cette Paroisse, à environ 3 milles de la ville, désigné sous le No 5, d'après un plan fait par Allou d'Hemecourt, en date du 21 janvier 1837, et déposé dans l'étude de Jules Mossy, not. pub. Ce morceau de Terre mesure un arpent de face au chemin de Gentilly, sur une profondeur de 20 3/4 arpents, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 3nov

Succession de Marie Louise Henriette Humerick. **PAR S. GUINAULT, Encanteur.** EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 26 octobre 1847, il sera vendu le mercredi, 10 de novembre 1847, à quatre heures P M, dans la rue d'Amour, entre Bagatelle et Union, et pour le compte de la susdite succession: Un lot de marchandises sèches, consistant en partie des articles suivants, savoir: Indiennes, mouchoirs de batiste, mousselines, rubans, bas, coton, percales, schalls, mouchoirs de poche, [illegible], robes de mousseline, écharpes, etc. Conditions—comptant. 3nov

Succession de Charles LaBedoyère Huchet Kernion. **PAR S. GUINAULT, Encanteur.** EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 octobre 1847, sera vendu à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en cette ville, par S. Guinault, encanteur, le samedi 20 novembre 1847, à midi précis, et les jours suivants si la vente n'était pas achevée le même jour. 277 LOTS DE TERRE dépendant de la susdite succession, situés près de la maison Clerks, au faubourg Tremé, dans la Municipalité No 2, et provenant de la division en îlets et lots de la propriété "LaBedoyère Kernion", le tout conformément à un plan dressé par Allou d'Hemecourt, arpenteur, exhibé à la Bourse jusqu'au moment de la vente. Termes et Conditions.—Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt après échéance. Les actes de vente se passeront aux frais des acquéreurs pardevant Lucien Hermann, notaire, No 81, rue Royale. 21oct—11j

Succession de François Palières. **PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.** EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 27 octobre 1847, il sera vendu à l'encan le jeudi 11 novembre 1847, aux lieux et heures suivants, les objets appartenant à ladite succession, savoir: A 10 heures du matin à l'encoignure des rues Claiborne et promenade Carondelet, Un lot de madriers. A 11 heures 1/2, à l'encoignure des rues St Philippe et Royale, Une belle Barouche. A 4 heures de l'après-midi, au pont du Bayou St Jean, Une quantité de meubles, linge de corps, briques, madriers, poteaux, lattes, chaux, &c. &c. Conditions—Comptant. 2nov

VENTE DE SUCRERIE, NEGRES, &c. Pour opérer un partage entre la succession de Pierre Marin et celle de Rosemond Fagot. EVARISTE MARIN, administrateur de la succession de Pierre Marin, vs. ELISABETH ALPUENTE, veuve de Rosemond Fagot, administratrice de la succession de son dit mari. ACTION EN PARTAGE. Pardevant l'honorable Cour de District, pour le Sixième District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, siégeant dans la paroisse Saint-Bernard. EN vertu d'un ordre de vente en date du 25 octobre 1847, et à moi adressé par l'honorable Cour de District Judiciaire de cet Etat, siégeant dans la paroisse Saint-Bernard, dans le procès ci-dessus, je procèderai à la vente publique, à la Bourse St-Louis, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le samedi 4 décembre 1847, à midi, [illegible]: D'UNE HABITATION ETABLIE EN SUCRERIE, située dans la paroisse Saint-Bernard, [illegible] mesurant 10 arpents de face de chaque bord du bayou aux Boeufs, sur une profondeur [illegible]. Il y a sur ladite Habitation 150 arpents de terre cultivés en cannes, maïs et fèves, 140 arpents de souches de cannes [illegible] pour planter environ 30 arpents. Par le moyen d'une machine [illegible] on pourrait cultiver environ 200 arpents de terre de plus. Cette Habitation peut facilement être agrandie, les habitants voisins possédant de petits lots de terre dont on pourrait faire l'acquisition. Il s'y trouve une sucrerie [illegible] toute neuve, [illegible] moulin, purgerie, magasin à maïs, hangard à fourrage, écuries, hôpital, cuisine, pigeonnier, poulailler, cabanes à nègres [illegible] ayant toutes les bâtisses nécessaires à son exploitation. Ensemble 410 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane. Sept charrettes à roues ferrées, de Nord, toutes neuves, charrues, pelles, pioches, haches, &c. 15 mulets et deux chevaux créoles. 4 vaches, un taureau et 9 paires de boeufs. Et les 15 esclaves suivans, savoir: Monroe, nègre âgé d'environ 41 ans; Ben, 34 ans; Southey, griffe, 37 ans; Sterling, nègre, 30 ans; [illegible], 41 ans; Thompson, 16 ans; Crusby, 30 ans; Tom, 30 ans; Aaron, 40 ans; Crispin, 38 ans; Louis, mulâtre, 44 ans; Philippe, nègre estropié, 35 ans; Dasie, négresse, 34 ans; Lucie, négresse, 40 ans. Le tout sera vendu en un seul lot, aux conditions suivantes, savoir: 1o. L'acquéreur, en déduction du prix de la vente, assumera le paiement d'une somme de $14,380 due à la Banque de l'Union de la Louisiane, sur le crédit d'actions, laquelle dette est garantie par hypothèque sur la dite propriété, et payable le 1er juin 1848, renouvelable d'après la charte de la Banque; 2o. Sept mille piastres que l'acquéreur pourra, à sa volonté, payer comptant, ou dont il pourra proroger le paiement d'année en année jusqu'au 13 juin 1852, moyennant un intérêt annuel de 6 p. 100, qui devra être payé chaque année, à partir du jour de l'adjudication. 3o. Sept mille piastres dues à M. Pierre [illegible], en vertu d'une obligation hypothécaire consentie par acte au rapport d'Octave Rousseau, notaire de la paroisse Saint Bernard, en date du 30 juin 1845, laquelle obligation quoique échue au 13 juin 1846, est sujette à renouvellement jusqu'au 13 juin 1850, avec un intérêt payable annuellement à raison de 6 p. 100, à partir du 13 juin 1847, jusqu'à laquelle époque les intérêts ont déjà été payés, le paiement de laquelle dette devra être assumé par l'acquéreur. 4o. 6,000 piastres comptant, et la balance du prix payable en quatre termes égaux de un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à satisfaction des administrateurs des susdites successions, et tirés par [illegible] portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement, et portant en cas de non paiement à leur échéance, un intérêt de 8 pour 100, jusqu'à paiement définitif, sans que cette clause puisse autoriser en rien la prorogation du paiement des dits billets. Les actes seront passés par le Recorder de la paroisse de St-Bernard. (Signé) E. MARIN, 29oct—3m Administrateur.

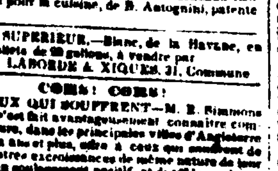

ON trouvera rue Conti, No 46, et passage de la Bourse St Louis, No. 31, des Fourneaux Economiques pour la cuisine, de B. Antognini, patenté. 25oct

MIEL SUPERIEUR.—Blanc, de la Havane, en barillets de 10 gallons, à vendre par LABORDE & XIQUES, 31, Commune 18 oct

CORS! CORS! A CEUX QUI SOUFFRENT.—M. E. Simmons qui s'est fait avantageusement connaître comme pédicure, dans les principales villes d'Angleterre depuis dix ans et plus, offre à ceux qui souffrent de cors ou autres excroissances de même nature de leur donner un soulagement positif et durable. Après avoir consacré tout son temps et toute son application à ce sujet d'étude, il a inventé une petite râpe chimique, à l'aide de laquelle il peut garantir de réduire en poudre, sans causer de souffrance, la totalité de [illegible]. Chacun peut se servir sans difficulté de ce petit instrument. Ces râpes sont à vendre à la pièce ou à la douzaine. S'adresser pour M. E. Simmons, par écrit, boîte E., No. 165, à la poste, en donnant son adresse exacte. 15 oct—30f

CONDUITS aux [illegible]: UN CHEVAL poney brun, pied blanc, marqué P. sur l'épaule gauche, boitant du pied gauche de derrière, sans autres marques. UNE VACHE noire, [illegible] le bout de l'oreille gauche coupé, [illegible]. Si les dits animaux ne sont pas réclamés [illegible] samedi, 6 novembre, ils seront [illegible] vendus par E. Kernion, encanteur [illegible]. 30 oct—30en20j

10 Caisses coton blanc convenable pour le marché mexicain, à vendre par J. & J. TARDOS, 15, Conti 30ja

VENTES DE CE JOUR.

PAR J. L. [illegible]ACHE & Co. AUJOURD'HUI mercredi 3 novembre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, No 20, rue de la Vieille Levée, pour clore des consignations: 30 boucauts plats côtes, 3 caisses papier à lettre superfin, 10 barils huile à lampe, et une quantité d'autres objets. 3 nov

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle Orléans.—Attendu que M. Ruffier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession vacante de feu Thomas Patten, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. 3 nov— THO. C. POOLE, greffier

COUR DU SIXIEME DISTRICT—Est Bâton Rouge.—Dans la succession de John Devenport.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de John Devenport, de la paroisse d'Est Bâton-Rouge, auront à les présenter à Charles Devenport, administrateur, résidant près de Manchac, paroisse d'Iberville, ou au soussigné, son avocat, en la ville de Bâton Rouge. 7 oct—1m J. M. ELAM

Succession de Chs B. Coudard. LES personnes qui peuvent avoir quelques réclamations contre ladite succession sont priées de les présenter au soussigné, curateur. 27oct—[illegible] A. CONVERSE, 73, Camp.

Succession de S. H. Davis. TOUTES les personnes ayant des réclamations contre cette succession voudront bien les présenter au soussigné. S. H. DAVIS Jr. Exécuteur testamentaire datif. 29 oct—3en10

Succession de William Canton. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la Cour. EMILE BORDELON, 29 oct—3en10 Dep. Greffier

Succession de [illegible]. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour. EMILE BORDELON, 29 oct—3en10 Dep. Greffier

Succession de Victor Amiel. PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que François Correjolles a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Victor Amiel, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, ce 2e octobre 1847. ALF. ROUSSEAU, 29oct—3en10j Greffier.

Succession de J. C. Poirier—No 64[illegible]. TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Attendu que Joseph Lombard a présenté une pétition à la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de J. C. Poirier, Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à sa pétition. Par ordre de la cour. Bureau du greffier—Nouvelle Orléans, le 26 octobre 1847. LOUIS R. COURTIN 29oct—3en10j Député Greffier

Succession de J. Hoa[illegible]. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour. EMILE BORDELON, 29oct—3en10 Dep. Greffier

Succession de [illegible]. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession [illegible]. Par ordre de la Cour. EMILE BORDELON 25oct Dep. Greffier

Succession de Lewis Wade Curtis. DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné [illegible]. Par ordre de la Cour. EMILE BORDELON 25 oct—3en10 Député Greffier

Succession de Joseph [illegible]. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire [illegible] les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jacob Barker, curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la Cour, EMILE BORDELON, 25 oct—3en10 Dep. Greffier.

POTERIE DE MANDEVILLE. La poterie de Mandeville vient de terminer [illegible]. S'adresser à MM. de la Bretonne & Co. à Mandeville (Ln.) ou au Magasin [illegible] à la Nlle Orléans, sur la Vieille Levée. 20oct

CENT NEGRES A VENDRE. [illegible] Sept—3m PLATTER & [illegible]

ATTENTION. B. ANTOGNINI, fabricant de billards et de fourneaux économiques, 46, rue Conti, près St Louis, à l'honneur de prévenir ses amis, ses pratiques et les personnes qui voudraient l'employer dans la pratique de sa profession, qu'il a reçu [illegible] les meilleurs ouvriers qui se trouvent en ville, indépendamment un ouvrier en chef ou premier mécanicien de Paris. Il peut par l'habilité de ces ouvriers, céder les marchandises au dessous des autres établissements qui font la même partie. Bien observer que le dit Antognini n'a d'autres établissements que celui ci-dessus, dont les entrées sont dans la rue Conti, 46, et le passage de la Bourse, 31. Le dit Antognini se charge d'établir sur place ou rendre portatif, des FOURNEAUX [illegible] garanti la réussite, et s'engage son salaire qu'après que l'on sera satisfait. Il établit aussi des fourneaux pour pharmaciens, liquoristes, confiseurs ou restaurateurs. On trouvera en outre dans son établissement toutes sortes de BATTERIES DE CUISINE, et un assortiment complet de tout ce qui est nécessaire aux établissements de Billards.—Le tout à des prix excessivement modérés. 18sept B. ANTOGNINI

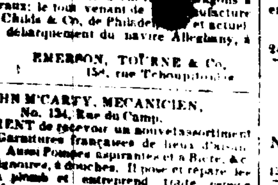

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de charrettes avec axes; 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux, [illegible] wagons à quatre chevaux; le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Allegheny, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co, 2s 156, rue Tchoupitoulas

JOHN M'CARTY, MECANICIEN, No. 134, Rue du Camp. VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisances. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c. Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront ponctuellement remplis et les prix seront modérés. 11fev—1an

Formation de Société. LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public en général et leurs amis en particulier, qu'ils ont formé une société depuis le 1er août dernier, sous la raison de "Dubois & Finn." Ils osent espérer que le soin et l'empressement qu'ils mettront à exécuter les commandes qui leur seront faites, leur mériteront la bienveillance du public. Le magasin qu'ils ouvriront le 20 du présent mois au No. 58, rue de Chartres, est largement pourvu de papier-peint, articles d'ameublements en tous genres, ornements de salons, &c., &c. P. A. DUBOIS, JOHN FINN. 14 oct—

LAMPES solaires, Candélabres, Porte bouquets, &c.—Les soussignés ont l'honneur d'inviter leurs pratiques et le public à venir examiner un assortiment complet et nouveau de ces articles, qu'ils viennent de recevoir, et dont le Sr Maspereau a fait le choix lui-même dans les meilleures fabriques du Nord, et qu'ils offrent à vendre à des prix réduits. S. MASPEREAU & Co, 21sept 22, rue Condé.

Bureau pour la vente de propriétés de [illegible], Allée de l'Arcade de Banks, No. 7. ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans seront conformes au courtage de la vente [illegible]. Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées que rien ne leur sera chargé, lorsque [illegible] à conclure la transaction. 8oct—

EN débarquement du navire OXNARD, du Havre et à vendre par le soussigné: 200 paniers vin de Champagne qualité sup. AUGUSTE MOLIER, 7 oct rue St-Louis No 90.

TABAC—[illegible] balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, en magasin et à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 16oct

[illegible] Par arrangement [illegible] des Lords Commissaires de l'Amirauté, le 2 de chaque mois, à commencer du 2 novembre prochain, les paquebots à vapeur portant la malle partiront directement de Southampton pour les Bermudes, Nassau, la Havane, l'île aux Chats ou aux Vaisseaux (Nouvelle-Orléans), Vera Cruz et Tampico, et reviendront en Angleterre par la même route. Cet arrangement assure un passage facile et prompt de Southampton aux endroits ci-dessus désignés. Les passagers pour la Nouvelle-Orléans y seront transportés, du bord des paquebots de la Compagnie, à leur arrivée à l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, par la Compagnie du chemin de fer du Mexique, qui aura un bateau à vapeur et autres moyens de transport prêts, à un prix qui n'excèdera pas trois piastres par personne. [illegible] Le voyage de Southampton est estimé, pour les Bermudes, à 16 jours; Nassau, 21 jours; Havane, 22 jours; l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, Nouvelle-Orléans, 25 jours et demi; Vera Cruz, 30 jours; Tampico, 35 jours. Les paquebots partiront de l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, allant en Europe, le 21 de chaque mois, à 6 heures du matin. Ce changement fait que les passagers allant aux Antilles par le paquebot partant le 2 du mois, iront via les Bermudes, et par le paquebot partant le 17 du mois, comme auparavant, via Madère et les Barbades. Pour les détails et informations nécessaires, s'adresser aux bureaux de la Compagnie des Paquebots à Vapeur, No. 55, rue Moorgate, à Londres; de [illegible] Winkle, à Southampton; MM. Delaroue & Co, rue d'Enghien, Paris; M. Glaenser, 14, boulevard Poissonnière, Paris; M. Hundecker, Hambourg; aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe, à la Nouvelle-Orléans. 16 sept—3m1ps E. CHAPPEL, Secrétaire.

POUR LES ATTAKAPAS Par mer.—Le [illegible] DEN, capt. [illegible], prend son fret [illegible], mercredi 3 novembre, à 4 heures P. M. pour la Nouvelle-Ibérie, et autres ports dans sa route. Le vapeur Ogden fera des voyages réguliers tous les huit jours, s'adresser à bord, ou à JOHN HALL, Agent, 1erno No 1, Front Levée

POUR LA BALIZE—(Deux voyages par semaine). Le bateau à vapeur COURIER, capt. J. Martin, partira de la Nlle Orléans tous les samedi à 9 heures du matin. Il partira de la Balise les dimanches à 8 heures du matin, et sera de retour à la Nlle Orléans le lundi soir. POUR LA POINTE A LA HACHE. Il partira de la ville tous les mercredi matin à 10 heures, pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi après-midi. D'après ce nouvel arrangement les passagers pour la Balize y arriveront le samedi soir [illegible] du dimanche, comme ci-devant. Pour fret ou passage, ce bateau ayant de bons aménagements, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co, 21oct 71, Vieille Levée.

Paquebot de Bayou-Sara & Williamsport. Le vapeur BELLE CREOLE, capitaine John M [illegible], ne faisant plus de voyage jusqu'à nouvel ordre qu'un voyage par semaine, ira jusqu'à Williamsport. Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanches à 10 heures du matin; de Bayou Sara tous les mercredis, après l'arrivée des chars du rail road. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à P. A. CHAMPOMIER, agent, 14oct 48 1/2, Vieille Levée

POUR OPELOUSAS ET Attakapas—Le nouveau bateau à vapeur CORREO, capitaine Johnston, partira du village Indien jeudi, 28 du courant, pour St Martinville, et le lundi, 16 courant, pour les Opelousas. Ce bateau est entièrement neuf, a été construit expressément pour ces voyages, tire peu d'eau et marche bien. Les jours de départs réguliers du CORREO, durant la saison, seront les lundis pour les Opelousas, et les jeudis pour St-Martinville, à 4 heures du matin, du Village Indien. MM. Bissell & Schlatre se tiendront prêts à transporter [illegible] ses passagers, ainsi que le fret jusqu'au bateau [illegible] le plus bref délai. Pour plus amples informations, s'adresser à J. M. JOHNSTON, No. 20 Vieille Levée ou à BISSEL & SCHLATRE, 4 aout—3m à Paquemines

ARRANGEMENT D'ETE. Le bateau à vapeur ELIFKA, capt J. G. [illegible], pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle Orléans tous les mercredi, à 10 heures A. M., et du Bayou Sara tous les samedi matin. Pour fret ou passage, s'adresser à Brard & Lanpay ou à Gérard & Ferriss. 28 juin

ON demande à acheter une GOELETTE d'un port d'environ 10 tonneaux, et ne tirant pas plus de 3 pieds d'eau, pour naviguer sur le lac [illegible] S'adresser au bureau de ce journal. 4oct

A VENDRE—La barge BELLE POULE, actuellement amarrée au Nouveau Bassin, du port de 29 tonneaux et portant 30,000 pieds de planches et ne tire que trois pieds d'eau chargée. Elle est convenable aux voyages du Lac. Pour les conditions, s'adresser à ALFRED KEARNY & Co. 29 oct 98 rue Magasins

Pour Tampico.—Le brick [illegible] LEOPOLD O'CONNELL, capt. [illegible], ayant son chargement engagé, et allant à bord, partira sous peu. Pour passage, ayant magnifiques aménagements, s'adresser à LAROSE & Co, 22 oct 71, Vieille Levée

POUR LA HAVANE—Le paquebot P. SOULE, capt. Smith, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à W. H. SIMMONS, 31, Gravier, ou à TROISGROS & LAMPRE, 27oct 26, Vieille Levée.

POUR BOSTON—Le navire NIAGARA, capt. Nye, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 1ernov 23, Commune.

POUR NEW-YORK—(Ligne de l'Union.)—La barque paquebot, fine voilière WABASH, capt Wood, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & CO, 2 nov Enc. Magasins & Lafayette.

POUR NEW-YORK—Le navire paquebot fin voilier CHARLESTON, capt. [illegible], ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira le mercredi 3 courant. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co, 1nov Enc. Magasins & Lafayette.

POUR NEW-YORK—(Ligne de l'Union.)—Le navire paquebot fin voilier [illegible] capt. Foster ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord [illegible] au-dessous du marché aux légumes, ou à JOHN O. WOODRUFF & Co, 30oct 93, Magasins.

POUR NEW-YORK—(Ligne de l'Union.)—Le navire paquebot PALESTINE, capitaine Johnson, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à J. W. STANTON & Co, 21sep Encoignure Magasins & Lafayette.

POUR BOSTON—La barque de première classe EMPRESS, capitaine Pratt, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 23 Commune 19oct

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot IOWA, capt. R. Parker, partira incessamment. Pour fret de 350 balles ou passage, d'aller ou de retour, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER, 1er nov 17, rue Commune

POUR LE HAVRE—La barque DELPHOS, capt. Curtis, ayant tout son chargement engagé, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à BAILEY & BAXTER 1ernov 17 Commune

POUR LE HAVRE—[illegible] MICHIGAN, capt. Ma[illegible], [illegible] Pour fret de 300 balles [illegible] passage, s'adresser à L. H. GALE 23 Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier RADIUS, capt. Dillingham, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ses aménagements étant splendides, s'adresser au capitaine à bord ou à JENKINS & TIGLER, 22oct 25, rue Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier, de 1ère classe ANCONA, capitaine W. B. NASON, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ses aménagements étant superbes, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 21oct 25 rue Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier DUNBARTON, cap. Pendleton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 19oct 25, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier JOHN CADMUS, capt Cammett, partira sous peu. Pour fret de 350 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 21oct 23, Commune.

Avis aux habitans et aux négociants. LES soussignés ayant beaucoup de goëlettes et de bateaux à vapeur, à leur disposition, offrent leur service pour transporter à la côte ou de la côte, des sucres, des mélasses, &c, &c.—Les négociants qui ont des chaudières à sucre, des machines, des briques, du bois ou autres articles à expédier le long de la côte trouveront très avantageux de s'adresser au No. 71, Vieille Levée. Sur les bateaux des soussignés les assurances sont effectuées aux taux le plus bas. Pour plus d'informations, s'adresser à A. LAROSE & Co, 24juil Successeur de James Larose 71, V.-Levée

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK, No 200, Rue du Cirque. No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés. L A GUILLEMAIN, 13fev—1an Agent

DE FOREST & Co. Marchands commissionnaires en gros, ET AGENTS Pour la vente de Marchandises manufacturées de l'Est. No 10, RUE DE LA DOUANE. 1er déc

WILLIAM DAVIDSON & Co, MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES 81, rue du Camp NOUVELLE-ORLEANS. 17 mo

AGENCE DE LA SOCIETE ALLEMANDE DE LA NLLE-ORLEANS, Et Bureau de Placements, Rue St-Louis, No 23. LES personnes qui ont besoin d'ouvriers, de domestiques et de travailleurs allemands, sont priées de s'y adresser. La Société n'exige rien pour les services qu'elle rend. 7 juil—1an

200 tierçons de vin blanc, divers crus. 100 barriques vin rouge do do. A vendre par J. & J. TARDOS, 9oct 15, Conti.

J. M. [illegible], AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE Pour la Louisiane, Mobile, Alabama. 5 juin—1an

F. G. BARRIERE & CO. Magasin de [illegible] Françaises, Anglaises et Allemandes, No 20, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS. Importeurs directs de marchandises étrangères. 17juin

JOHN O. WOODRUFF & Co, MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York. No 93, rue des Magasins. JOHN O WOODRUFF, JAMES WOODRUFF

CIGARES PRINCIPE [illegible]—A vendre en magasin, par J. M. CABALLERO, 5 oct 28 Vieille Levée.

HUILE D'OLIVE [illegible] 60 paniers à vendre par B. TALAMON, 30ja 192, rue Royale